

# CHARTRE ACHATS RESPONSABLES



## INTRODUCTION

Dans notre recherche de l'excellence, nous visons la **satisfaction des clients** et d'une façon générale celle de **toutes les parties prenantes** qui interviennent de près ou de loin dans la réalisation de nos prestations. Développement économique, respect des collaborateurs, préservation de l'environnement : nous recherchons une performance équilibrée, et à ce titre nous mettons en place une démarche RSE basée sur le référentiel RSE en logistique.

Parallèlement, nous renforçons notre démarche par :

- La mise en place d'une **charte éthique et déontologique**. Cette charte décrit les dispositions mises en place pour assurer une bonne cohésion interne et une relation durable avec nos clients, nos fournisseurs et les autres parties prenantes;
- L'adhésion aux principes du **Global Compact** (Pacte Mondial des Nations Unies);
- La signature de la **Charte de la Diversité\***.



Dans ce cadre, nous voulons construire avec nos fournisseurs des relations durables, profitables et responsables, basées sur des valeurs et des règles partagées. Aussi nous vous demandons de vous engager pour le respect des meilleures pratiques environnementales et sociétales en adhérant à la présente charte.

Visas comité de direction :

## Les engagements des acheteurs du groupe Logsytech

1. S'assurer d'une mise en concurrence loyale,
2. Respecter la confidentialité et les droits de propriété intellectuelle,
3. Agir dans le strict respect des lois et réglementations,
4. Veiller au respect des engagements pris,
5. Identifier et gérer les situations de dépendance économique,
6. Intégrer les critères de Responsabilité Sociale et Environnementale dans la sélection des Fournisseurs,
7. Développer avec les fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques,
8. Réaliser un point annuel avec les fournisseurs sur le respect de leurs engagements et la performance de leur prestation, et les engager à mettre en place les actions d'améliorations nécessaires.

## Les engagements attendus des fournisseurs

1. Respecter les droits fondamentaux établis dans la déclaration universelle des droits de l'Homme et du citoyen,
2. Respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que la réglementation nationale en matière de : travail des enfants, esclavagisme, travail forcé, discrimination, santé et sécurité des travailleurs, liberté syndicale, liberté d'association et de négociation collective, rémunération,
3. Respecter et appliquer les 10 principes\*\* du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption dans toutes les activités, les promouvoir dans leurs relations avec leurs fournisseurs et clients,
4. Respecter les lois et réglementations environnementales applicables
5. Mettre en place un système de management environnemental visant à réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement,
6. Promouvoir auprès de leurs parties prenantes une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre une diffusion tout au long de la chaîne de valeur.

## Annexes

### Le texte de la Charte de la Diversité\*



La diversité est le fondement d'une société performante socialement et économiquement. Inscrite dans la politique globale, de l'entreprise ou de l'organisation, la Charte de la diversité a pour objet de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans toutes ses composantes.

La Charte de la diversité contribue à développer un management respectueux des différences et fondé sur la confiance. Elle améliore la cohésion des équipes, source d'un meilleur vivre ensemble et donc de performances. Les engagements de la Charte de la diversité, traduits en actions mesurées et évaluées régulièrement, sont facteurs de progrès social et économique. Leur mise en œuvre dans toutes les activités de l'entreprise ou de l'organisation renforce la reconnaissance auprès de toutes les parties prenantes internes et externes en France et dans le monde.

**Par la signature de la Charte de la Diversité, nous, entreprise ou organisation, nous engageons à :**

- 1 - **Sensibiliser et former nos dirigeants et managers** impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- 2 - **Promouvoir l'application du principe de non-discrimination** sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- 3 - **Favoriser la représentation de la diversité de la société française** dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- 4 - **Communiquer sur notre engagement** auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- 5 - Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité **un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.**
- 6 - **Evaluer régulièrement les progrès réalisés** informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

<https://www.charte-diversite.com>

### Les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies\*\*



<https://pactemondial.org/decouvrir/dix-principes-pacte-mondial-nations-unies/>